



Demande de non renouvellement

Par **kikidou**, le **24/10/2012** à **01:05**

Bonjour,rnrnActuellement en poste en CDD dans le secteur privé et en remplacement j'ai envoyé une lettre de demande de non renouvellement de contrat (celui-ci se termine la semaine prochaine).rnrnMa question est la suivante est-ce considéré comme une démission??rnrnMerci

Par **Lag0**, le **24/10/2012** à **08:57**

Bonjour,rnrnLa démission n'existe pas en CDD...rnrnVotre employeur vous a t-il fourni un avenant de renouvellement ?rnrnSi oui, il suffisait de refuser de le signer, vous n'y êtes pas obligé.rnrnSi non, pourquoi avoir pris les devants ? En effet, en refusant le renouvellement, vous perdez la prime de précarité, il faut donc laisser l'employeur proposer avant...

Par **kikidou**, le **24/10/2012** à **12:28**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse, mon employeur n'a pas fourni d'avenant et étant donné que je suis en arrêt maladie j'ai préféré "prendre les devants" en envoyant cette lettre.rnrnA la suite de ca, ce matin mon employeur m'a répondu qu'il n'aurai pas reconduit mon contrat...rnrnMerci

Par **Lag0**, le **24/10/2012** à **13:20**

En fait il semble que je vous ai dit une bêtise, en renonçant au renouvellement, vous ne perdez pas la prime de précarité, sauf en cas de clause de renouvellement automatique dans le contrat.

Par **kikidou**, le **24/10/2012** à **13:25**

C'est super!!! Il n'y a effectivement pas de clause de renouvellement automatique.
Merci beaucoup pour votre aide!